

Les CFA du supérieur sont en « adaptation permanente par rapport au marché » (Y. Cimbaro, Anasup)

Paris - Publié le mardi 6 septembre 2016 à 14 h 30 - Interview n° 75722

Imprimé par Xavier Teissedre pour son seul usage (ab. n° 13929)

« Le CFA est un lieu privilégié de rencontre : la richesse de sa gouvernance est de réunir le monde économique et l'enseignement supérieur. Cela permet de diffuser une démarche de réponse aux besoins des entreprises. Nous sommes en adaptation permanente par rapport au marché et pas dans la réponse à des injonctions politiques locales ou à des demandes de nos amis universitaires », déclare Yves Cimbaro, président d'Anasup, association créée en 2013 et qui fédère 44 CFA du supérieur, à News Tank, le 06/09/2016.

Illustration de cette volonté de s'adapter aux évolutions, Anasup lance un « CV compétences », adopté par une dizaine de CFA et qui a vocation à remplacer le « CV diplôme », jugé « obsolète » par Yves Cimbaro.

« La création des Comue mais aussi des nouvelles régions pourraient amener des CFA à fusionner. Mais il est un peu tôt pour voir des effets concrets », affirme par ailleurs le président d'Anasup.

Yves Cimbaro répond à News Tank

Pourquoi avoir créé Anasup en 2013 ?

Yves Cimbaro : C'était une volonté des CFA du supérieur, c'est-à-dire les CFA opérateurs des universités et grandes écoles pour l'apprentissage. A vrai dire, nous aurions pu créer l'association plus tôt ! Nous avons des échanges informels et avons ressenti le besoin de nous fédérer pour encore mieux travailler ensemble, promouvoir l'apprentissage en général, et les spécificités du supérieur.

Trois ans après sa création, Anasup regroupe 44 CFA, soit près de 41 000 apprentis sur 70 000 dans le supérieur. Ces chiffres n'incluent pas les apprentis en BTS, qui ne sont pas dans notre champ.

Par ailleurs Anasup est membre de la CGE et nous finalisons une convention de partenariat avec la CPU.

Aujourd'hui l'apprentissage semble plébiscité, est-ce un modèle que vous devez encore défendre ?

L'apprentissage est un sujet d'actualité récurrent. On en parle beaucoup mais la partie n'est pas gagnée ! On assiste à des remises en cause dans l'enseignement supérieur par des politiques ou par d'autres sphères de réflexion, qui considèrent qu'il faut donner la priorité aux niveaux de qualification V (BEP, CAP) et IV (baccalauréat). Il y a une confusion chez les politiques sur la définition et les objectifs de l'apprentissage.

« Une confusion chez les politiques sur la définition et les objectifs de l'apprentissage »

L'apprentissage est avant tout un mode de formation qui :

- repose sur un modèle académique spécifique, pragmatique et intuitif, plutôt que le traditionnel modèle hypothético-déductif ;
- améliore la démocratisation de l'ESR en facilitant l'accès.

Peut-on établir une typologie des CFA du supérieur ?

Nos CFA ont en moyenne 20 à 25 ans d'ancienneté. Ils ont été créés après les lois Séguin de 1987, qui ont permis l'apprentissage du CAP au diplôme d'ingénieur. Ce sont des CFA en réseau, ce qui veut dire que nous déléguons la formation et la pédagogie aux établissements du supérieur. Nos missions consistent à assurer la gestion administrative et juridique des contrats, de mobiliser les financements des formations et de garantir la bonne mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance.

- 60 % des CFA d'Anasup sont rattachés à des organismes gestionnaires privés, sous statut associatif. Leur gouvernance rassemble à parité des universités/ grandes écoles et des représentants du monde économique.
- Presque tous les autres sont universitaires et inter-universitaires.
 - Deux CFA ont adopté la forme de GIE.

Comment les régions évoluent-elles sur le sujet de l'apprentissage, qui est une de leurs compétences ?

Nous constatons d'énormes disparités entre les régions. La grande majorité met l'accent sur le financement des niveaux V-IV et parfois du niveau III, mais pas sur II et I.



L'ancienne Aquitaine,
qui ne finançait
aucune formation de l'ESR

l'apprentissage dans le supérieur.

C'était le cas de l'ancienne Aquitaine, qui ne finançait aucune formation de l'ESR. Les CFA engagés dans le supérieur étaient obligés de s'autofinancer. A l'inverse, le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, pouvaient financer jusqu'à 30 % de

Les financements accordés prennent la forme de subventions de fonctionnement, les régions ne financent en général pas les embauches de jeunes par les entreprises.

Quel a été l'impact de la réforme du financement de la taxe d'apprentissage en 2014 ?

Les régions sont les grandes bénéficiaires du nouveau système : elles sont attributaires de 51 % de la TA, dont l'assiette est passée à 0,65 %.

Nous sommes très attentifs à ce que ces 51 % aillent bien à l'apprentissage et ne financent pas d'autres lignes destinées à la formation ou à l'insertion.

Nous surveillons aussi la clé de répartition entre le supérieur et les autres niveaux.

Faudrait-il obliger les régions à consacrer une part précise à l'apprentissage dans le supérieur ?

Nous ne préconisons pas une répartition décidée nationalement : cela doit se faire en fonction des besoins des territoires et des particularités locales.

L'apprentissage repose sur la prise en compte de la demande des entreprises et des organisations. Il ne s'agit pas d'élaborer une offre de formation, mais d'être très attentif à l'expression des besoins et aux réponses à apporter.

Le CFA est un lieu privilégié de rencontre : la richesse de sa gouvernance est de réunir le monde économique et l'enseignement supérieur. Cela permet de diffuser une démarche de réponse aux besoins des entreprises. Nous sommes en adaptation permanente par rapport au marché et pas dans la réponse à des injonctions politiques locales ou à des demandes de nos amis universitaires.

Des rapprochements existent-ils entre l'association des CFA et celle des services de formation continue universitaire ?

Souvent les services de FCU sont les opérateurs de l'alternance dans les universités. Nos associations (FCU et Anasup) sont en relation et ont envisagé des actions communes de partenariat.

La création des Comue impacte-t-elle les CFA ?

La création des Comue mais aussi des nouvelles régions pourraient amener des CFA à fusionner. Mais il est un peu tôt pour voir des effets concrets. J'ai connaissance d'un projet de fusion des quatre CFA universitaires à Bordeaux, qui passeraient à deux.

 Un projet de fusion
des quatre CFA
universitaires à Bordeaux

J'essaie aussi de porter une réflexion en Auvergne - Rhône-Alpes où nous gagnerions à rapprocher les CFA existants au sein d'un seul organisme gestionnaire disposant d'antennes de proximité à Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble. Cela nous donnerait une taille critique et permettrait des mutualisations de ressources.

La thématique des compétences était au cœur de votre colloque de l'été 2016 à Clermont-Ferrand. Quelles initiatives prennent les CFA sur le sujet ?

Nous portons un projet de « CV compétences » qui est déjà mis en œuvre dans une dizaine de CFA de manière expérimentale.

 Décliner les
compétences, pour
avoir un langage commun

Le « CV diplôme » est obsolète, incomplet et peu lisible, compte-tenu de la diversification de l'offre. Pour les recruteurs, les notions de parcours, de mention ou d'option sont érotiques. Il faut décliner les compétences, pour avoir un

langage commun de toutes les parties prenantes de l'apprentissage : universités, recruteurs, formateurs.

Le « CV compétences » permet :

- d'évaluer les compétences acquises avant l'entrée en alternance ;
 - d'auto-évaluer les compétences acquises en apprentissage par le jeune, avec une validation du maître d'apprentissage et du tuteur pédagogique. Ce n'est donc pas du déclaratif mais des compétences validées.

Sur quels autres axes souhaitez-vous engager Anasup ?

Nous sommes très attachés à développer la diversité et l'égalité des chances. Nous voulons favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour des jeunes qui n'ont pas les parcours adaptés. L'apprentissage permet de former autrement des publics différents. Je souhaite que tous les CFA signent la charte de la diversité et s'engagent dans une labellisation « diversité - égalité des chances ».

L'université n'est pas sélective à l'entrée mais elle l'est à la sortie. On pourrait croire qu'elle a permis ou permet la démocratisation parce qu'elle est ouverte à l'entrée, mais si l'on regarde les diplômés à la sortie, on observe que depuis la fin des années 1990 l'ouverture sociale ne progresse pas.

« Depuis la fin des années 1990 l'ouverture sociale ne progresse pas à l'université »

Nous avons enfin à travailler sur « la mobilité internationale » qui n'est pas assez développée pour les apprentis du supérieur, ce qui, à l'heure de la globalisation, constitue un handicap majeur.

Yves Cimbaro



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Association nationale pour l'apprentissage dans le supérieur Président et co-fondateur	2013	Aujourd'hui
Forma-Sup Ain - Rhône - Loire Directeur général	1997	Aujourd'hui
IAE Lyon School of Management Professeur associé	1997	Aujourd'hui
Institut d'études politiques de Lyon - Sciences Po Lyon Diplômé	1976	Aujourd'hui
Établissement & diplôme	Année(s)	
Université Lyon 2 Doctorat en sciences économiques	1979	

Fiche n° 13675, créée le 12/10/15 à 14:38 - MàJ le 06/09/16 à 11:11

Association nationale pour l'apprentissage dans le supérieur



Présentation : association de 41 CFA qui a pour objet de constituer un réseau des CFA de l'enseignement supérieur et de regrouper toute personne morale ou physique qui s'associera à son objet :

Promouvoir l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Favoriser par l'apprentissage la professionnalisation des formations

Contribuer au développement des formations en adéquation avec les besoins des entreprises et politiques régionales

Faire de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur une voie de formation et d'insertion professionnelle accessible à tous

Composition :

Président : Yves Cimbaro - CFA-FORMASUP Ain-Rhône-Loire

Vice-Présidents : Laurence Bancel-Charensol - CFA SUP 2000,

Frédéric Sauvage - CFA-FORMASUP Nord-Pas de Calais,

Guy Bories - CFA EVE

Trésorier : Valérie Cantat-Lampin- CFA FORMASUP-Paris

Trésorier Adjoint : Gilles Mirambeau - CFA ESR Poitou-Charentes

Secrétaire : Yves Esteve - CFA- FORMASUP Epure Méditerranée

Secrétaire Adjoint : Danielle Sionneau-Lacau - CFA- FORMASUP Epure Méditerranée

Association nationale pour l'apprentissage dans le supérieur

66 Avenue Jean Mermoz

69008 Lyon - FRANCE



Fiche n° 1945, créée le 05/05/14 à 12:26 - MàJ le 04/07/16 à 12:12